



Souscription d'assurance auto et calcul coeff bonus malus

Par **Dihme69**, le **04/09/2025** à **15:55**

Bonjour,

Voici ma situation. J'ai commencé à assurer ma voiture en juillet 2021. En mars 2024, j'ai changé d'assureur. mon coeff bonus était alors de 0.90. jusqu'ici tout va bien. En juillet 2024, mon bonus est resté le même, il n'est pas passé à 0.85, l'assureur m'a dit qu'il fallait attendre la date anniversaire du contrat pour faire le recalcul. En octobre 2024, j'ai souscrit à une assurance pour un nouveau véhicule chez le même assureur... Il m'ont mis 0.90 en coeff bonus car la date anniversaire du contrat de la première voiture n'était pas encore arrivée... Je me retrouve donc au bout de plus de 4 ans avec un coeff de 0.90. et là je souhaite quitter cet assureur, mais si je le fait, je vais encore devoir patienter un an avant que mon coeff passe à 0.85.

Info importante, je n'ai jamais pris de malus.

Pour récapituler :

- première assurance en juillet 2021
- changement d'assurance en mars 2024
- souscription à une assurance pour un deuxième véhicule en octobre 2024
- pas d'accident sur la durée
- mon coeff est de 0.90 sur ce second véhicule

Est-ce que c'est légal ?

Merci pour vos lumières,
Mehdi

Par **chaber**, le **05/09/2025 à 06:32**

bonjour

Le bonus de 5% esr acquis pour une année complète d'assurance auto.

En juillet 2023 vous avez donc 0.90 que votre nouvel assureur reprend en mars 2024. Un bonus supplémentaire de 5% a dû vous être accordé en mars 2025.

En octobre 2024 vous assurez un second véhicule. Le bonus accordé est bien de .090 selon les conditions générales. 5% supplémentaire vous sera appliqué en octobre 2025

Par **Lag0**, le **05/09/2025 à 06:40**

Bonjour,

Oui, c'est normal. Le coefficient évolue à chaque fin d'année du contrat. Si vous changez d'assureur, donc de contrat, vous repartez pour une année avant de voir le coefficient évoluer.

Par **Dihme69**, le **05/09/2025 à 08:14**

Bonjour,

Ok ça me paraissait carrément illogique car en théorie ça voudrait dire que l'on peut rester 20 ans avec le même coeff si on change d'assureur à chaque fois. Cependant je fais confiance à la communauté de ce forum donc sujet clos.

Merci beaucoup pour vos réponses.

Mehdi

Par **Lag0**, le **05/09/2025 à 09:04**

[quote]

ça voudrait dire que l'on peut rester 20 ans avec le même coeff si on change d'assureur à chaque fois.

[/quote]

Oui, si vous changez à chaque fois sans attendre au moins un an.

Mais quel intérêt ? Perso, je suis chez le même assureur depuis 40 ans...

Par **chaber**, le **05/09/2025** à **09:28**

[quote]

Oui, si vous changez à chaque fois sans attendre au moins un an.

[/quote]

La loi Hamon prévoit que l'on peut changer d'assureur auto à n'importe quel moment lorsque le contrat a plus d'1 an

Par **Lag0**, le **05/09/2025** à **12:35**

[quote]

La loi Hamon prévoit que l'on peut changer d'assureur auto à n'importe quel moment lorsque le contrat a plus d'1 an

[/quote]

Oui, bien entendu, mais pourquoi changer tous les 6 mois ???

Par **Dihme69**, le **05/09/2025** à **15:08**

Bonjour,

J'ai gardé ma première assurance un peu plus de 2 ans. Je me suis tourné vers un assureur en ligne pour une simple question budgétaire (150 euros d'écart annuel pour les mêmes garanties). Et puis je suis resté chez cet assureur jusqu'à aujourd'hui (2 véhicules assurés). Sauf que le prix de mon assurance a augmenté depuis le début de l'année (sur les deux véhicules) et qu'en comparant avec d'autres, je peux à nouveau économiser quelques sous. Sur le premier véhicule par exemple, je suis aujourd'hui à 480 euros pour du tiers, et je peux passer à 380 euros.

Je vais donc attendre le renouvellement de l'échéance avant de changer d'assureur pour être à 0.85. et à l'avenir je saurai qu'il faut attendre les échéances.

Encore merci à vous.

Mehdi